



Les juges de la Cour pénale internationale de La Haye examinent en ce moment les preuves rassemblées contre Laurent Gbagbo afin de décider s'il y a lieu de poursuivre l'ancien président ivoirien pour crime contre l'humanité. Ne devrions-nous pas en profiter pour examiner de notre côté les preuves accumulées contre la CPI et juger si cette cour mérite, oui ou non, de poursuivre son travail ?

- Depuis sa création, en 2002, dans le cadre du Statut de Rome, la CPI ne s'attaque qu'à des Africains. Racisme? Impuissance? Aveuglement ? Chacun peut en déduire ce qu'il veut. Toujours est-il qu'au cours des dix dernières années, selon la CPI, massacres et crimes de guerre ont été, comme par hasard, l'exclusivité de la Côte d'Ivoire, de la Libye, du Darfour, de la Centrafrique, de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda... Le reste du monde? Rien à signaler. L'Irak et l'Afghanistan? Cool ! Le Tibet ? La Syrie ? Pas de problème...

- Non contente d'invoquer un soi-disant droit international qui, en réalité, ne s'applique pas de la même manière à tous les Etats puisque des pays comme la Russie, la Chine ou les Etats-Unis n'ont pas signé ou ratifié le Statut de Rome et que les pays membres du Conseil de sécurité de l'ONU peuvent mettre un veto à la saisine de la CPI, celle-ci ne s'en prend jamais aux vainqueurs, seulement aux vaincus. Prenant exemple sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, créé en 1993, qui condamne tous les Serbes lui tombant sous la main et blanchit systématiquement leurs adversaires, qu'ils soient Croates ou Bosniaques, la CPI incrimine ce pauvre Gbagbo, mais se garde bien d'enquêter du côté des partisans d'Alassane Ouattara, soutenus par les grandes puissances. De même avait-elle attendu que Kadhafi soit sur le point de perdre la guerre contre les Français, les Anglais et les Américains pour l'accuser de crime contre l'humanité... Peut-on encore parler de justice quand on se montre à ce point faible avec les forts et fort avec les faibles ?

- D'ailleurs, depuis dix ans, la CPI n'a cessé de dévoyer le concept de crime contre l'humanité. Né au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour punir et rendre imprescriptibles des crimes d'une atrocité exceptionnelle, celui-ci se retrouve aujourd'hui confondu avec n'importe quel massacre. Comme si le camp d'extermination d'Auschwitz, le bombardement de Dresde et le massacre de Sétif, c'était la même chose ! Comme si une tentative de génocide et la répression d'une manifestation devant la télévision ivoirienne revenaient exactement au même !

Les preuves de forfaiture étant nombreuses et répétées, ne devient-il pas urgent de mettre un terme à cette parodie de justice internationale qui agit comme un instrument de domination supplémentaire au service des pouvoirs en place et finit par déshonorer les 121 pays ayant ratifié le Statut de Rome ?

*PAR FRÉDÉRIC TADDEÏ*